

ANNEXE IV

Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne alimentaire

Établissement de production :

N° d'ordre :

**AUTORISATION DE LIBERATION D'UN LOT DE PEAUX SOUS SURVEILLANCE ESB
ENTREPOSEES DANS UN CENTRE DE COLLECTE**

Volet 1

Je soussigné, Dr, expert/vétérinaire de contrôle de l'Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne alimentaire à l'établissement de production, déclare libérer les peaux de bovins soumis au test de diagnostic rapide de l'ESB, stockées en l'attente du résultat dans le centre de collecte, portant le numéro de lot AFSCA/...../...../..... attribué le soient libérées, à l'exception de celles dont les références figurent au tableau ci-dessous dont le résultat du test de diagnostic rapide de l'ESB n'est pas encore connu :

	Date d'abattage	Identification (*)	Date d'abattage	Identification (*)
1			11	
2			12	
3			13	
4			14	
5			15	
6			16	
7			17	
8			18	
9			19	
10			20	

Fait à, le

(Cachet et signature de l'expert/vétérinaire de contrôle à l'établissement de production)

Volet 2

Je soussigné, Dr, expert/vétérinaire de contrôle de l'Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne alimentaire à l'établissement de production, autorise que toutes peaux de bovins dont les références figurent dans le tableau du volet 1 ci-dessus soient libérées.

Fait à, le

(Cachet et signature de l'expert/du vétérinaire de contrôle à l'établissement de production)

⁴ Soit le n° SANITEL, soit la référence AFSCA, soit le n° d'identification à l'établissement de production.